



Commune de Meroux-Moval Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 novembre 2020

Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 04 novembre 2020, à 20 h 00, à l'ouvrage militaire (en raison de la distanciation nécessaire).

Membres présents : Nathalie BESSE, Emmanuelle BOHL, Emmanuel CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Christelle KLEIN, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Marie MINGARDO, Agnès PARROT, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS

Membres absents et excusés : Victor CABETE (procuration Stéphane GUYOD), Delphine JEANBLANC et Guy JACQUES

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON

Les deux conseillers suppléants, Jessica RICHERT et Rémi TOCHON, sont présents.

En raison de la crise sanitaire, le public n'a pas été autorisé à assister à cette réunion du Conseil Municipal.

En préambule de cette séance, le maire lit un mot sur le crime commis contre Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie de Conflans-Sainte-Honorine, et sur les récents attentats de Nice et de Vienne. En la mémoire de toutes ces victimes du terrorisme, il demande aux élus d'observer une minute de silence.

Le compte rendu de la séance du 24 septembre est approuvé à l'unanimité.

Le Maire rappelle les délibérations prises lors de la séance du 24 septembre 2020.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

a. Règlement intérieur

Le maire explique que les conseils municipaux des communes de plus de mille habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leurs installations. Pour Meroux-Moval, un projet a été soumis aux élus. Quelques propositions d'ajouts et/ou de modifications sont formulées.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'adoption de ce règlement intérieur.

b. PLUi (intercommunal) – position transfert de compétence

Le maire expose que, conformément à la loi ALUR, les plans locaux d'urbanisme des communes du Grand Belfort peuvent être transférés à la structure intercommunale. L'ensemble de ces PLU serait ainsi transformé en PLUi. Une décision est à prendre avant le 31 décembre 2020. Cela demande un travail préparatoire et une grande concertation entre les communes.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour refuser le transfert de notre PLU au Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

c. Approbation modification simplifiée du PLU

Une modification simplifiée du PLU de Meroux (le PLU de Meroux-Moval n'existe pas encore) a été engagée concernant le périmètre technologique autour de l'entreprise Bolloré (suppression de la zone Seveso-Bas). Toutes les collectivités et instances concernées, ainsi que le public consulté, ont émis un avis favorable sur cette modification.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour adopter cette modification simplifiée.

d. Indemnité de gardiennage de l'église communale

Madame PIQUEREZ assure le gardiennage de l'église. L'indemnité, définie chaque année par le Préfet, se monte à 479,86 euros nets pour l'année 2021.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour verser cette indemnité.

e. Nombre d'agents recenseurs

Compte-tenu de la crise sanitaire, il n'est pas certain que le recensement se réalise selon le calendrier prévu. Dans l'attente d'informations complémentaires, le maire propose que trois agents recenseurs soient recrutés. Une personne s'est déjà portée volontaire pour cette activité rémunérée. La commune recevra une dotation financière de la part de l'INSEE.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour fixer à trois le nombre d'agents recenseurs.

f. Prise en charge de l'animation prévention santé

Noémie DUBOST explique que le CCAS avait pris, en 2016, une délibération pour une prise en charge, à hauteur de 12 euros par trimestre et par personnes inscrites aux activités de l'association Siel Bleu (gym et prévention santé pour les séniors). Elle demande une reconduction de cette mesure qui concerne environ sept personnes dans le village.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour la prise en charge de cette participation par le C2S.

g. Convention de déneigement pour les aînés

Une convention, dans le cadre du CCAS, organisait le déneigement gratuit, par les employés communaux, des maisons des personnes âgées et/ou handicapées et/ou isolées (un accès piéton de la porte d'entrée jusqu'à la rue et à la boîte à lettres). Dix personnes étaient inscrites à ce dispositif.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour reconduire cette convention pour l'hiver 2020-2021.

h. Redevance du domaine public (droit de chasse - taxis – année 2020)

Le droit de chasse était de mille euros pour l'année 2019. Les droits d'emplacements de taxis, au nombre de quatre, étaient de trois cent euros par emplacement. Compte-tenu de la crise sanitaire, le maire propose de diviser par deux ces montants pour l'année 2020.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour le montant de ces redevances.

i. Intervention du service d'archives –centre de gestion (CDG90)

Il convient de remettre à jour nos archives, d'en faire le tri et d'en évacuer un certain nombre. Le service "archives" du Centre de Gestion estime à dix jours le travail nécessaire d'un(e) archiviste pour un coût de 1 899,10 euros.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour autoriser le maire à lancer cette opération en 2021.

j. Développement d'un projet de parc solaire photovoltaïque

La société E- Sweet Energies présente un projet de parc solaire photovoltaïque sur une emprise de 12,6 ha (environ 8 ha sur du terrain SNCF, en friches, et 4,6 ha sur du terrain communal au lieu-dit "Champs-de-chevaux").

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour demander à la société E-Sweet Energies de poursuivre les études.

k. Touramont

La SODEB, qui avait été missionnée pour faire une étude du secteur concernée, s'est approprié le dossier et a cherché à traiter directement avec les propriétaires. A ce titre une réunion devait se tenir avec les propriétaires en octobre 2020. Cette réunion n'a pas eu lieu. Le maire doit rencontrer prochainement le trésorier pour connaître les modalités financières de réalisation de ce lotissement par la commune. A la suite de cette rencontre, il faudra que le Conseil se positionne sur la réalisation de ce lotissement, pilotée par la commune.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour étudier la faisabilité de ce lotissement avec un pilotage communal.

l. Avenant pour les travaux du secrétariat de mairie

Le lot menuiserie est augmenté par de la quincaillerie supplémentaire, un habillage de porte, des cylindres supplémentaires pour rationaliser l'organigramme des clés du bâtiment, l'élargissement d'un placard et le changement d'une porte. Des moins-values sont aussi apportées. Montant total de l'avenant : + 713,13 euros HT.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour adopter cet avenant.

m. Demande du C2S

Un habitant du village a besoin d'un équipement technique coûteux pour l'aider dans sa vie quotidienne. Le C2S propose une participation financière, validée en commission, de 500 euros pour un coût total de l'équipement 5 280,00 euros TTC.

Vote à l'unanimité des membres du conseil apporter cette aide financière.

n. Motion de soutien aux salariés de GE

Le maire donne lecture d'une motion de soutien aux salariés de General Electric. Deux modifications sont apportées.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil sur le texte modifié de cette motion.

2) Informations

a. Participation citoyenne

La gendarmerie pilote un dispositif gratuit appelé "Participation citoyenne". Le but est que des citoyens vigilants, identifiés, soient des référents pour les habitants du village et pour la gendarmerie. Dès que cela sera possible, une réunion sera organisée sur ce sujet.

b. Cérémonie du 11 novembre

Il n'y aura pas de cérémonie publique cette année. Un dépôt de gerbe sera néanmoins organisé, mais avec un nombre de participants extrêmement restreint.

c. Opération "Brioche" 2020

297 brioches ont été vendues pour un total de 1 547 euros. Toutes les brioches ont été vendues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.